



OMSL

Art Floral Hivet Marie Alice

06 24 70 33 82

maliceyvon@gmail.com

mhivet1@club-internet.fr

omsl.colomars@gmail.com

Mairie de Colomars

04 92 15 18 50



Colomars

Nice

Alpes Maritimes

8 et 9 avril 2017

Salle Baùma Fort casal

2ème concours international de bouquets

L'Art et la Matière

Organisé par la Municipalité et l'OMSL



PROGRAMME

Samedi 8 avril 2017

Ouverture aux concurrents à **7h30**
Ouverture de la salle au public le samedi
8 avril à partir de 17 heures
Le dimanche de 10 heures à 17h30.

Remise des prix le samedi 8 avril à 19 h
dans la salle Bauma du Fort Casal
Suivi d'un apéritif réservé aux concurrents

Dimanche 8 avril 2017

Le dimanche Matin de 10h à 13h
Atelier animé par Van Nguyen
(juge national, professeur démonstratrice)

Sur le thème : «Le polypropylene dans notre univers floral »

Prix 60 euros

**(inscription obligatoire atelier limité à
30 personnes)**

A partir de 17 h remise du prix décerné par le public

Prix et récompenses

Grand prix général
1er, 2ème, 3ème prix et mention

*Ces prix sont décernés par le Jury officiel
composé de juges internationaux, professeurs,
spécialistes de l'art floral.*

Prix de Colomars
Prix de l'élégance
Prix de l'originalité dans l'interprétation
Prix de l'harmonie des couleurs

*Décernés par un jury spécial, composé de
personnalités du monde artistique et élus locaux.*

Prix « coup de cœur du public »
(vote du public samedi et dimanche)
remise du prix **dimanche 9 à partir de 17h**



ORGANISATION

1- L'accès au concours sera ouvert aux concurrents le **samedi 8 avril de 7h30 à 11h45**.

2- Les inscriptions devront parvenir au secrétariat de l'OMSL le 1 avril au plus tard avec la fiche d'inscription et le règlement des droits de participation fixés à 25 euros par concurrent et pour chaque composition. Pour être retenus et afin d'éviter les frais bancaires, les règlements étrangers devront se faire par virement bancaire Caisse Epargne IBAN FR7618315100000800659016420

Toutes les inscriptions pourront aussi se faire par mail, dans ce cas elles ne seront retenues que si elles sont suivies du paiement des droits d'inscription.

Toute annulation ou changement de catégorie devra se faire impérativement par mail ou courrier. Pour toute annulation dans les 48 h précédents le concours les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

3- Les concurrents peuvent présenter, dans la mesure des places disponibles, une composition dans deux catégories de leur choix.

4- Afin de laisser la place à d'autres concurrents toute annulation doit être effectuée au secrétariat dans les meilleurs délais.

5- Chaque concurrent recevra un badge strictement personnel donnant droit à l'entrée pendant la durée du concours. Seules les personnes portant ce badge seront autorisées à rester sur place pendant la réalisation des compositions.

6- Les numéros d'ordre seront préparés par les organisateurs. Les emplacements attribués aux concurrents ne pourront être changés.

7- Les compositions réalisées par les concurrents sont jugées anonymement.

8- Les concurrents devront eux-mêmes procéder au nettoyage de l'emplacement qui leur a été attribué.

9- L'exposition est ouverte au public le samedi 8 avril de 17h à 18h30 et le dimanche 9 avril de 9h30 à 17h30.

10- Usage d'ordinateur, appareils numériques et portables non autorisés pendant la réalisation des compositions.

11- L'OMSL et la Municipalité se réservent le droit de reproduire les photos des compositions.

12- L'OMSL et la Municipalité déclinent toute responsabilité en ce qui concerne le vol et la dégradation des objets exposés par les concurrents.

13- Les compositions devront être retirées le dimanche 8 avril 2017 à partir de 18H uniquement.

14- Le matériel de première nécessité pourra être fourni (oasis, fil de fer).

15- La signature de la fiche d'inscription comporte l'acceptation de la part du concurrent des dispositions du présent règlement.

CATEGORIES

Thème général : *L'Art et la Matière*

Cat.1- Le métal:rigidité et souplesse du métal grande dimension

a) professionnels (libre)

b) amateurs (libre)

Un espace de 2,00 sera attribué à chaque participant les compositions devront avoir une hauteur minimale de 1,50 m Les concurrents devront prévoir un plot de 40 cm de hauteur.

Deux personnes pourront concourir dans cette catégorie, inscription obligatoire sur la même fiche.

Cat.2- Le papier : le papier et ses fantaisies (libre)

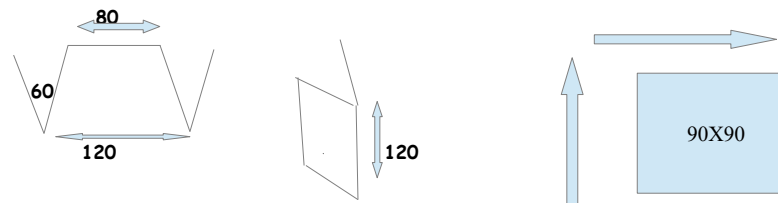
Cat.3- Le verre : pureté et transparence du verre (moderne)

Cat.4- Le plastique : le plastique dans tous ses états (libre)

Cat.5- Le textile:dîner avec un grand couturier
sur table (libre)

Cat.6- Le bois : Sobriété et élégance du bois: Fleurs imposées
a) professionnels b) amateurs

Les catégories 2,3,4 et 6 se feront dans une niche (dimensions dessous) catégorie 5 sur table



cat.5

REGLEMENT GENERAL

- 1-Le concours est réservé aux amateurs (à l'exception des catégories 1 et 6 qui peuvent être ouvertes aux professionnels et aux amateurs)
- 2-Toutes les compositions devront être réalisées sur place par les concurrents sans aucune aide.
- 3-Aucun exposant ne sera autorisé à demeurer sur les lieux après 11h45. L'accès de la salle d'exposition sera interdit pendant le passage du jury
- 4-Toute composition non conforme au règlement sera disqualifiée
- 5-Quoique autorisés, les végétaux colorés artificiellement devront être utilisés avec discrétion.
- 6-Les artifices habituels (fil à tige, pique-fleurs, grillage, oasis,et...) devront être parfaitement cachés.
- 7-Le matériel végétal,à l'exception des succulentes fruits et légumes et certaines tiges qui gardent leur turgescence, devront obligatoirement tremper dans l'eau ou dans un matériau saturé d'eau.
- 8-L'emploi d'une base est autorisé, mais la hauteur des compositions devra pas dépasser les dimensions maximales et minimales autorisées.
- 9-En aucun cas la composition ne devra dépasser les dimensions de la niche
- 10-Les concurrents sont invités à entretenir leurs compositions pendant toute la durée de l'exposition.
- 11-Les décisions du jury sont sans appels.
- 12-Il est conseillé aux concurrents de noter les noms des végétaux utilisés.
- 13-En cas de contestation dans l'interprétation du règlement il sera fait exclusivement référence, à la version française de ce document
- 14-PRIX : si une catégorie ne comporte qu'un nombre limité de compositions, il ne pourra être décerné qu'un ou deux prix. En ce cas si la qualité des compositions est faible, le jury pourrait ne décerner que le 2ème,ou 3ème prix.
Grand prix général : il doit être attribué à tous les participants (amateurs, professionnels)
- 15-Le collage des végétaux frais ou secs, sur les contenants est autorisé.
- 16 - Pour la catégorie 6 les concurrents ne devront utiliser que le matériel mis à disposition et au moins 50% des végétaux proposés. Utilisation de matériel non fourni interdite.

Quelques définitions

(Extrait du Mémento du juge d'art floral édition 2015)

Accessoire : a) tout ce qui n'est pas matériel végétal frais ou sec.
b) ne sont pas accessoire : la base, le récipient.
c) l'accessoire doit toujours être intégré dans la composition mais il ne doit pas la prédominer.
d)sauf stipulation contraire dans le règlement, les accessoires sont autorisés.

Feuillage : Feuilles de plantes, boutons, qui ne montrent pas encore la couleur du pétale, fougères et succulentes. Les bractées à l'aspect de feuilles sont acceptées comme feuillages exemple Salvia, Molucella etc...

Catégorie libre : Composition caractérisée par la liberté dans le choix du style (moderne , classique, d'époque etc...).

Draperie : Tissu ou autre matière placé derrière ou sous la composition est considéré comme accessoire.

Récipient – contenant : un récipient peut être de n'importe quelle forme, couleur ou matière et doit s'adapter au style de la composition. Des coupelles ou autres pièces attachées à un chandelier, un objet décoratif, etc... seront acceptées comme récipients.

Oasis : Matériau pouvant être saturé d'eau. L'oasis couleur n'est pas admis s'il est visible sauf stipulation contraire dans le règlement du concours.

Décor de table : une ou plusieurs compositions confectionnées avec ou sans accessoires. Les tables doivent être vues de tous côtés et pouvoir accueillir des convives en donnant la possibilité d'une utilisation pratique. Le matériel végétal doit être dominant en relation avec les accessoires, tels qu'assiettes couverts Les nappes sont généralement prévues par le concurrent sauf stipulation contraire dans le règlement du concours.

FICHE D'INSCRIPTION pour le concours

Date limite d'inscription **1 avril 2017**

Thème Général : **L'Art et la matière**

Catégorie des bouquets (cocher la ou les catégories choisies)

- 1- ☐ Le métal : rigidité et souplesse du métal (libre)
☐ a) professionnels
☐ b) amateurs (libre)
- 2- ☐ Le papier : le papier et ses fantaisies (Libre)
- 3- ☐ Le verre : Pureté et transparence du verre (moderne)
- 4- ☐ Le Plastique : le plastique dans tous ses états (Libre)
- 5- ☐ Le textile : dîner avec un grand couturier
décor de table (libre)
- 6- ☐ Le bois : Sobriété et élégance du bois : fleurs imposées
☐ a) professionnels
☐ b) amateurs (libre)

Nom, prénom : _____

Pour la catégorie 1, précisez si 1 ou 2 concurrents

2ème concurrent : _____

Adresse :
Code postal , ville : _____

Pays : _____ Telephone : _____

adresse mail : _____

Club représenté :

Droit d'inscription
au concours
25 €



Inscription atelier
60 €



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Règlement à l'ordre de l'OMSL
par chèque bancaire ou virement bancaire
Caisse épargne Nice ST Isidor Cote d'azur IBAN FR7618315100000800659016420

A retourner avant le 1 avril 2017 :
OMSL Mairie de Colomars
3 rue Etienne Curti
06670 Colomars

Inscription : atelier du dimanche 9 avril
de 10h à 13h

☐ **Le polypropylene dans notre univers floral**

Atelier animé par Van Nguyen, Juge national
professeur démonstratrice

Règlement à l'ordre de l'OMSL
avant le **1 avril 2017**

Date : _____ signature

